



### Union européenne – Informations générales Politique numérique

- Chronologie de l'action UE contre le Covid-19
- Conclusions du Conseil
- Feuille de route UE levée coordonnée du confinement
- Négociations Brexit

### Politique numérique

- Orientations pour le développement d'applications de traçage.
- Rapport Eurofound sur la numérisation et les services sociaux.

### Actualité européenne de la protection sociale

#### SANTÉ

- Lignes directrices de l'OSHA pour le retour sur les lieux de travail
- L'UE mobilisée sur les stratégies de déconfinement et la recherche.

#### FAMILLE/JEUNESSE

- Dispositions nationales en matière de garde d'enfants dans l'UE – chiffres pré-Covid-19.

#### EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Réunion du groupe de travail de l'Autorité européenne du Travail sur les inspections.
- Le télétravail dans l'UE avant le Covid-19.

#### Agenda

#### Publications

## FOCUS : Au travail

A la veille de la journée internationale des travailleurs, la pandémie de COVID-19 fait peser un poids considérable tant sur ceux qui sont dans l'obligation ou le devoir de continuer à se rendre sur leur lieu de travail que sur ceux qui ont vu leur emploi supprimé, réduit ou menacé.

La pandémie a obligé les Etats membres à penser dans l'urgence des solutions, et nombreux sont les organismes de protection sociale à avoir mis en place des dispositifs ad-hoc. En France, un fonds de soutien à l'emploi a été mis en œuvre pour près de 10 millions de personnes en chômage partiel, de nouveaux motifs et de nouvelles modalités ont été introduits pour les arrêts maladies, une plateforme mettant en lien employeurs du monde agricole et chômeurs a été lancée. La REIF en a fait un recensement disponible [ici](#).

Au niveau européen, les travaux battent leur plein sur plusieurs fronts. Le dispositif SURE va permettre de compléter les dispositifs nationaux de chômage partiel. L'Union examine également à marche forcée les plans de relance nationaux, dont l'objectif principal sera la sauvegarde de l'emploi. La protection des travailleurs dans le cadre d'un prochain retour sur le lieu de travail est également à l'ordre du jour, l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail ayant notamment émis des lignes directrices sur la manière d'adapter les lieux de travail et de protéger ceux qui s'y rendent.

Au-delà du risque immédiat posé par le virus, il sera également nécessaire de prendre en compte son impact sur la santé mentale : exposition au risque et parfois importante surcharge de travail, notamment dans le secteur hospitalier, situations d'isolement, perspectives d'une perte d'emploi ou de revenus sont autant de facteurs de risques.

L'Union européenne et les partenaires sociaux européens auront un rôle-clé à jouer à moyen et long-terme non seulement pour maintenir le nombre d'emplois, mais également pour améliorer la qualité et les conditions d'exercice de ceux-ci.

7,4% le  
taux de  
chômage dans  
la zone euro  
en mars 2020  
(Eurostat)

13,3%,  
De femmes en  
télétravail en  
Finlande  
(Eurostat)

## Actions européennes contre le Covid-19: chronologie.

La Commission a publié une liste chronologique des actions menées par l'UE depuis la crise pandémique liée au Coronavirus, dans les domaines de la santé, de la recherche, de l'économie, de l'emploi, de la société, des voyages et du transport. Elle mentionne notamment l'aide d'urgence au secteur de la santé, les mesures pour faciliter l'importation d'équipements médicaux, les fonds dédiés à la recherche pour un vaccin, l'assouplissement des règles budgétaires, sur les aides d'Etat ou encore pour l'accès aux fonds européens.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20200424STO77802/coronavirus-chronologie-des-actions-de-l-union-europeenne>

## Conclusions du Conseil européen du 23 avril 2020.

Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont entendus le 23 avril sur la proposition de l'Eurogroupe du 9 avril dernier sur un plan de relance de plus de 540 milliards d'euros qui devrait être mis en oeuvre à partir de juin 2020 (voir Reif Info 339). Ce plan comprend les éléments suivants :

- La mise en place de [l'instrument temporaire SURE](#) visant à apporter une aide complémentaire aux dispositifs nationaux de chômage partiel et d'aide notamment auprès des travailleurs indépendants, sous forme de prêts accordés par la Commission aux États membres jusqu'à concurrence de 100 milliards d'euros au total. Le prochain Conseil des Ministres des Affaires économiques et financières devrait adopter la proposition législative le 19 mai prochain.
- La mise en place d'un filet de sécurité via un recours facilité au [Mécanisme européen de Stabilité \(MES\)](#).
- [L'initiative de la Banque européenne d'Investissement](#) de créer un fonds de garantie paneuropéen de 25 milliards d'euros.
- Une feuille de route pour un fonds de relance post-crise a été discutée pour préparer et soutenir la reprise, en finançant via le budget de l'UE des programmes conçus pour relancer l'économie. Le Conseil européen a demandé à la Commission européenne de présenter d'urgence une proposition de fonds de relance et de clarifier le lien avec le futur cadre financier pluriannuel pour 2021-2027, dont la proposition initiale devra être adaptée.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2020/04/23/conclusions-by-president-charles-michel-following-the-video-conference-with-members-of-the-european-council-on-23-april-2020/>

## Feuille de route européenne pour la levée coordonnée des mesures de confinement dans les Etats membres.

Le 15 avril 2020, le Président du Conseil européen, Charles Michel et la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, ont présenté une feuille de route conjointe pour la levée des mesures de confinement liées à la pandémie de

coronavirus. Basée sur les connaissances scientifiques actuelles, elle expose les éléments à prendre en compte par les Etats membres dans la levée progressive du confinement afin d'assurer qu'elle procède de manière coordonnée sur la base de principes communs. Elle énonce les critères à prendre en compte dans les différentes phases, qu'il s'agisse des éléments pour décider de la possibilité de déconfinement, des mesures d'accompagnement de ce déconfinement puis de redressement pour relancer l'économie. En parallèle, la Commission a publié [une boîte à outil](#) et une [liste des solutions mobiles existantes](#) et des [orientations](#) sur leur utilisation contribuant à une approche commune en faveur d'applications efficaces de traçage des contacts afin d'aider à la levée progressive des mesures de confinement dans le respect de la protection des données (voir infra).

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/joint\\_eu\\_roadmap\\_lifting\\_covid19\\_containment\\_measures\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/joint_eu_roadmap_lifting_covid19_containment_measures_fr.pdf)

## **Brexit : deuxième tour de négociations sur le futur partenariat.**

Le 24 avril 2020, les négociateurs européens et britanniques se sont réunis par vidéoconférence afin de discuter des contours du futur partenariat entre l'UE et le Royaume-Uni à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour rappel, le Royaume-Uni ne peut demander une prolongation de la période de transition à l'UE qu'avant le 30 juin 2020 selon l'accord de retrait. Jusqu'à présent, le gouvernement britannique a refusé de demander cette prolongation.

Sur le contenu, la Commission européenne a fait parvenir un projet juridique complet d'accord de partenariat au gouvernement britannique le 18 mars dernier. Le Royaume-Uni n'a quant à lui communiqué à Michel Barnier que quelques documents sectoriels confidentiels. La réunion du 24 avril n'a débouché sur aucune avancée. Michel Barnier a pointé du doigt quatre désaccords majeurs à ce stade: la détermination de conditions de concurrence équitables, les règles relatives à la gouvernance globale du futur partenariat, la future coopération policière et judiciaire en matière pénale et la politique de la pêche.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/STATEMENT\\_20\\_739](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/STATEMENT_20_739)

## **Orientations pour le développement d'applications de traçage.**

Les appels pour le développement d'une application commune ou à tout le moins d'une approche concertée en matière de traçage, à l'instar de celui du PPE, semblent avoir fait long feu. Les initiatives nationales se multipliant, l'on s'oriente vers autant de mécanismes que d'Etats membres : alors que des applications ont d'ores et déjà été lancées (en Pologne, par exemple), certaines sont en cours de discussion politique ou technique (France, Allemagne), en particulier sur la question du stockage (centralisé ou décentralisé) des données. L'EPRS, service de recherche du Parlement européen, a proposé un aperçu des enjeux des applications et des systèmes adoptés ou envisagés par les Etats membres.

La Commission a néanmoins publié des orientations, accompagnées d'une « boîte à outils » plus opérationnelle à destination des autorités compétentes et développeurs. Elle y recommande notamment que le recours aux applications reste volontaire. Face aux inquiétudes relatives à la protection de la vie privée, le Comité européen de la protection des données a quant à lui adopté des lignes directrices sur l'utilisation des données de localisation et outils de traçage.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/5\\_fr\\_act\\_part1\\_v3.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/5_fr_act_part1_v3.pdf),

[https://edpb.europa.eu/our-work-tools/our-documents/guidelines/guidelines-042020-use-location-data-and-contact-tracing\\_en](https://edpb.europa.eu/our-work-tools/our-documents/guidelines/guidelines-042020-use-location-data-and-contact-tracing_en)

Et : [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/649384/EPRS\\_BRI\(20\)649384\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/649384/EPRS_BRI(20)649384_EN.pdf)

## **Rapport Eurofound sur la numérisation et les services sociaux.**

Afin de soutenir l'UE dans la définition de politiques efficaces pour des sociétés européennes adaptées à l'ère du numérique, l'Agence européenne pour l'amélioration des conditions de vie et d'emploi (Eurofound) a publié un rapport sur l'utilisation des technologies informatiques dans le domaine des services sociaux. Le document examine les opportunités, les risques et les difficultés dans la mise en œuvre de stratégies numériques. Il mentionne notamment l'utilisation encore limitée de ces technologies, les bénéfices dans le cadre de la prise en charge de soins à domicile pour les personnes dépendantes ou une meilleure sécurité des soins en cas de pandémie ainsi que possibilités en matière de lutte efficace contre la fraude. Eurofound présente également des options politiques pour mettre en place des stratégies efficaces et acceptées par les personnes concernées.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.eurofound.europa.eu/fr/publications/report/2020/impact-of-digitalisation-on-social-services#tab-02>

## Santé

### **Lignes directrices de l'OSHA : Adapter les lieux de travail et protéger les travailleurs.**

En préparation des déconfinements en cours et à venir dans les Etats membres, l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (OSHA) a publié le 27 avril des lignes directrices COVID-19 : Retour sur le lieu de travail – Adapter les lieux de travail et protéger les travailleurs. L'Agence établit comme préalable à une reprise de l'activité sur le lieu habituel d'emploi une évaluation des risques et une mise en œuvre de la hiérarchie des contrôles. Si elle conseille la poursuite du télétravail pour les personnes à risques, elle émet également nombre de recommandations pratiques afin de limiter les risques pour ceux dont la présence physique serait inévitable.

Outre ses recommandations, l'OSHA propose également un grand nombre de liens vers les mesures prises par les Etats membres secteur par secteur (soins de santé, commerce de détail, restauration, transports...).

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://osha.europa.eu/sites/default/files/publications/documents/EU\\_guidance\\_COVID\\_19\\_FR.pdf](https://osha.europa.eu/sites/default/files/publications/documents/EU_guidance_COVID_19_FR.pdf)

### **L'UE mobilisée sur les stratégies de déconfinement et la recherche.**

Si les initiatives européennes restent nombreuses sur tous les volets, les activités des dernières semaines ont été marquées par les discussions sur les stratégies de déconfinement. Outre les lignes directrices sur le retour au travail et les applications de traçage évoquées par ailleurs dans ce REIF-Info, la Commission européenne a publié sa feuille de route sur la levée des mesures de confinement, qu'elle conseille de conditionner à trois critères : données épidémiologiques et circulation du virus, capacités du système de soins et capacités de surveillance. Autre volet important, la question des tests à grande échelle de la population a également été abordée, notamment dans le cadre du Comité de sécurité sanitaire, au sein duquel la France a plaidé pour un cadre et une certification européenne.

L'UE continue par ailleurs de soutenir activement la recherche, notamment pour l'élaboration d'un vaccin. La Présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a confirmé l'organisation, le 4 mai prochain, d'un événement mondial de levée de fonds ayant pour objectif la collecte de 7,5 milliards d'euros. L'exécutif a par ailleurs lancé un portail permettant le partage des données de recherche disponibles.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication\\_-\\_a\\_european\\_roadmap\\_to\\_lifting\\_coronavirus\\_containment\\_measures\\_0.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/communication_-_a_european_roadmap_to_lifting_coronavirus_containment_measures_0.pdf), et [https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/preparedness\\_response/docs/ev\\_20200422\\_sr\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/preparedness_response/docs/ev_20200422_sr_en.pdf), et <https://www.covid19dataportal.org/> et <https://europa.eu/global-response/>

## Famille/Jeunesse

### Dispositions nationales en matière de garde d'enfants dans l'UE - chiffres pré-Covid-19.

Dans une publication Eurostat, l'Institut de statistiques européen a publié les données disponibles relatives au mode de garde des enfants dans les Etats membres de l'UE. Si en 2018 près de la moitié des enfants de moins de 3 ans sont exclusivement gardés par leurs parents, les chiffres varient de 15% en Grèce contre 82% en Slovaquie. Les variations se retrouvent dans le nombre d'heures de garde par un tiers (professionnel ou proche): en moyenne 20% de ces enfants bénéficient d'une prise en charge de 30 heures ou plus par semaine, avec des variations de 55% au Danemark à 1% en Slovaquie.

*Pour plus d'informations, voir :* <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-eurostat-news/-/DDN-20200427-1?inheritRedirect=true&redirect=%2Feurostat%2Ffr%2Fnews%2Fwhats-new>

## Emploi et affaires sociales

### Réunion du groupe de travail de l'Autorité européenne du Travail sur les inspections.

Lors d'une réunion de travail de l'Autorité européenne du travail (AET) sur les inspections conjointes et concertées, tenue le 27 avril par vidéoconférence, les États membres ont discuté de l'impact de la pandémie COVID-19 et des mesures d'adaptation possibles dans le domaine des inspections transfrontalières concertées et conjointes. Les experts du groupe de travail ont convenu de se réunir à nouveau en juin prochain. Pour rappel, [le programme de travail 2020 de l'AET](#) prévoit la constitution d'un groupe de travail sur les inspections conjointes et concertées au premier semestre afin de formaliser les outils et la procédure pour de telles inspections et la mise en place de pilotes à partir du deuxième semestre.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.ela.europa.eu/working-Group-on-Inspections-carries-out-meetings-via-videoconference.html>

### Le télétravail dans l'UE avant le Covid-19.

Eurostat a publié des données sur l'utilisation des modes de télétravail dans les Etats membres de l'UE avant l'adoption des mesures de confinement et de distanciation sociale en raison de la crise pandémique.

En 2019 et pendant la dernière décennie, environ 5% des travailleurs utilisaient régulièrement le télétravail. En revanche, la part des télétravailleurs occasionnels est passée de 16,2% en 2009 à 19,4% en 2019.

Les chiffres montrent également une part plus importante de femmes et des cohortes de travailleurs entre 50 et 64 ans en télétravail. Les Pays-Bas et la Finlande utilisent le plus le télétravail (14%), à l'inverse de la Bulgarie (0,5%) et de la Roumanie (0,8%).

*Pour plus d'informations, voir :* <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-eurostat-news/-/DDN-20200424-1?inheritRedirect=true&redirect=%2Feurostat%2Ffr%2Fnews%2Fwhats-new>

## Evènements passés

### **17 avril 2020, Brussels – Fondation européenne d'études progressistes (FEPS) : « *Is Europe SURE?* »**

Organisé par la FEPS, ce webinaire a donné l'occasion à des experts et universitaires européens de discuter de la proposition de la Commission européenne de soutien à la réduction des risques de chômage dans les situations d'urgence (SURE). Modérée par László Andor, secrétaire général de la FEPS et ancien commissaire européen à l'Emploi, la e-table ronde a proposé des moyens pour améliorer la proposition actuelle et de tirer rapidement des leçons de cette expérience temporaire pour préparer la mise en place d'un régime de réassurance chômage permanent européen. Frank Vandembroucke, professeur à l'Université d'Amsterdam et ancien ministre belge de la sécurité sociale, a reconnu les mérites importants de cette innovation, notamment l'ampleur du soutien envisagé, en signalant que des régimes permettant d'éviter les licenciements pendant un certain temps ne pourraient être la seule solution pour lutter contre le chômage et qu'un régime de réassurance permanent devrait être une voie à suivre. Francesco Nicoli, chercheur à l'Université de Milan et co-auteur d'une [note de la FEPS sur le dispositif SURE](#) avec Amandine Crespy, chercheur à l'Université Libre de Bruxelles a, quant à lui, pointé du doigt les limites du dispositif : le montant limité des garanties qui rend impossible l'augmentation de la taille du SURE à moins que d'autres garanties ne soient ajoutées ou encore le fait que le SURE soit un véhicule temporaire basé sur des prêts, ce qui impliquera une augmentation de la dette publique des pays touchés par la crise.

Pour plus d'informations, contacter : [info@reif-eu.org](mailto:info@reif-eu.org)

## Evènements à venir

### **4-5 mai 2020, Conférence en ligne d'EASPD: *la voie vers l'emploi des personnes handicapées.***

L'association européenne des personnes ayant un handicap organise une conférence en ligne visant à échanger sur les politiques et pratiques d'accompagnement vers l'emploi des personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.easpd.eu/en/content/easpd-and-ladapt-conference-road-employment-persons-disabilities-goes-online>



### **« *The SURE: Main Features* », Service de Recherche du Parlement européen, Avril 2020, 11 p.**

Le Service de Recherche du Parlement européen a publié un briefing qui présente les principales caractéristiques de la proposition de la Commission relative à un instrument européen de soutien temporaire visant à atténuer les risques de chômage en cas d'urgence (SURE) et compare cet instrument à d'autres instruments d'assistance financière déjà disponibles dans l'Union européenne tel que le mécanisme européen de stabilité (MES). Par ailleurs, le document relève quelques questions toujours ouvertes telle que la nature volontaire des garanties des Etats membres, les caractéristiques des prêts qui seront octroyés et la clé de répartition de ces prêts entre Etats membres.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/645721/IPOL\\_BRI\(2020\)645721\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/645721/IPOL_BRI(2020)645721_EN.pdf)

### **« *Social sustainability: concepts and benchmarks* », Parlement européen, Avril 2020, 138 p.**

Commanditée par la Commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen, cette étude examine les définitions et les moyens de mesurer et d'évaluer la soutenabilité sociale, puis étudie comment le concept peut être intégré dans les processus d'élaboration des politiques de l'UE, en donnant des exemples concrets de la manière dont il est déjà utilisé dans les politiques et les projets aux niveaux national, régional et local. L'étude recommande par exemple de mettre sur pied une stratégie de soutenabilité de l'UE afin de favoriser la coordination des politiques publiques, de sorte que les différentes politiques sectorielles soient conçues pour contribuer à la réalisation de tous les aspects pertinents de la durabilité, ou encore d'apporter une plus grande clarté concernant les outils de suivi et les indicateurs sociaux et d'emploi utilisés dans le processus du semestre européen.

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/648782/IPOL\\_STU\(2020\)648782\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/648782/IPOL_STU(2020)648782_EN.pdf)

### ***Flash Reports : Recent social policy developments in Belgium and in Italy*, Réseau européen de politiques sociales (ESPN), Avril 2020, 2x2p**

Le Réseau européen de politique sociale, qui conseille la Commission dans ce domaine, a récemment publié deux rapports Flash portant sur le meilleur recours aux droits en matière de santé en Belgique d'une part et sur le système de santé italien à la veille de la pandémie d'autre part.

Le rapport belge revient sur un décret du 26 mars 2020 permettant l'identification automatique des ayants-droits potentiels pour les remboursements additionnels de soins de santé destinés aux personnes les plus précaires. Le recours à ce droit avait

déjà augmenté suite à la mise en place d'un transfert automatique des données d'administrations sociales fédérales et locales vers l'assurance maladie. La nouvelle mesure vise à améliorer davantage l'identification automatique des bénéficiaires en affinant critères d'éligibilité et examen des ressources.

Le rapport sur le système de santé italien met en lumière un net recul des dépenses de santé lors de la dernière décennie, dépenses qui étaient de 25% inférieures à la moyenne de l'UE 15 en 2018. Le système de santé est confronté à un important vieillissement de la population et au coût croissant des médicaments et technologies médicales. Si des gains d'efficacité et des économies ont pu être réalisés, notamment via la fermeture de lits, cela n'a pas été compensé par le renforcement de la médecine ambulatoire.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=9649&furtherNews=yes>

### ***Artificial Intelligence: Great potential and some challenges for healthcare, AIM, Avril 2020, 10 p***

L'association internationale de la mutualité a récemment exposé sa position en matière d'impact de l'intelligence artificielle sur les soins de santé. Elle y émet une série de 8 recommandations pour l'élaboration du cadre européen sur lequel la Commission est en train de consulter citoyens et parties prenantes.

L'accent est mis sur la nécessité de créer un environnement de confiance basé sur un fonctionnement transparent et des données de qualité. Le document propose également un point de vue sur la manière dont l'intelligence artificielle peut aider à lutter contre les pandémies, notamment avec des capacités prédictives, une amélioration des diagnostics et une accélération de la mise au point des traitements.

Pour plus d'informations, voir : [https://www.aim-mutual.org/wp-](https://www.aim-mutual.org/wp-content/uploads/2020/04/Position-Paper-AI_final-version.pdf)

[content/uploads/2020/04/Position-Paper-AI\\_final-version.pdf](https://www.aim-mutual.org/wp-content/uploads/2020/04/Position-Paper-AI_final-version.pdf)

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/648782/IPOL\\_STU\(2020\)648782\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/648782/IPOL_STU(2020)648782_EN.pdf)

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

